

## Communiqué de presse Pour diffusion immédiate

### Budget du Québec – 25 mars 2021 Le ministre renonce à l'équilibre budgétaire en cinq ans

**Montréal, 25 mars 2021** – Le Comité des politiques publiques (CPP) de l'Association des économistes québécois comprend très bien la décision du ministre des Finances de suspendre la Loi sur l'équilibre budgétaire, comme ses membres l'avaient proposé. Le retour à l'équilibre budgétaire se fera donc sur sept ans, mais le sentier ne sera pas de tout repos. Le cadre financier indique qu'il reste un écart à résorber qui passera de 1,3 G\$ en 2023-2024 à 6,5 G\$ en 2027-2028.

La partie n'est donc pas gagnée pour les finances publiques du Québec. Il reste encore de nombreux défis à traverser, car pour résorber de tels écarts, il faudra soit une croissance économique plus forte que prévu, des hausses d'impôts ou de taxes, des dépenses plus restreintes ou encore des augmentations aux transferts fédéraux.

Pour ce qui est de la croissance économique, la reprise pourrait être plus forte que prévu à court terme, mais à moyen terme elle sera contrainte par la démographie. Le Budget indique que la croissance du PIB réel tendra vers les 1,5 % vers 2024, ce qui est très légèrement inférieur aux prévisions du secteur privé. Mais, il est clair que la croissance économique sera de plus en plus tributaire de l'augmentation de la productivité car les pénuries de main-d'œuvre s'intensifieront. Le ministre en est pleinement conscient, car il prévoit une création de seulement 16 800 emplois en 2025. D'où l'urgence de plus en plus grande de mettre sur pied un plan intégré de développement de la main-d'œuvre en partenariat avec plusieurs ministères, notamment le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, de l'Éducation et de l'enseignement supérieur et de l'Immigration, Francisation et Intégration et d'autres organismes impliqués dans ce domaine.

L'avenue des hausses d'impôts ou de taxes n'est pas idéale compte tenu du fardeau fiscal déjà élevé au Québec. Il sera aussi difficile de restreindre davantage les dépenses sans que la population crie à l'austérité. La croissance des dépenses de portefeuille présentée par le ministre semble déjà limitée compte tenu des effets anticipés du vieillissement de la population sur les dépenses en santé et en services sociaux. Par exemple, les dépenses de portefeuille dans le domaine de la santé et des services sociaux (excluant les mesures de soutien et de relance) sont estimées 51,9 G\$ en 2022-2023, alors que les efforts nécessaires pour s'attaquer à la pandémie seront pratiquement disparus. Pourtant, lors du dernier budget de mars 2020, ces mêmes dépenses étaient prévues à 51,8 G\$. On peut questionner la suffisance des sommes allouées pour les dépenses récurrentes résultant de la pandémie dans le secteur de la santé et des services sociaux. Il faudra voir, mais les pressions seront fortes auprès du gouvernement pour accélérer la croissance de ces dépenses. La situation est semblable pour le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur.

Personne ne sait comment se termineront les discussions sur l'augmentation des transferts en santé, mais il est possible pour le gouvernement d'espérer une diminution de l'écart à résorber avec une augmentation de ces transferts. Il reste aussi la possibilité que la mise en place d'un système pancanadien de garderie permette au Québec d'obtenir des transferts compensatoires. Finalement, la ministre fédérale des Finances, Chrystia Freeland, a annoncé aujourd'hui un transfert supplémentaire de 900 M\$ pour aider le Québec à assumer ses dépenses en santé. Un peu d'air frais en ces temps difficiles, même si ce transfert n'est pas récurrent.

Le CPP se réjouit donc d'avoir maintenant un réel plan de retour à l'équilibre entre les mains. La période de sept ans laisse amplement le temps de rectifier le tir au fur et à mesure que les incertitudes s'estomperont. Il ne faut pas oublier non plus que le Québec n'est pas à l'abri d'une troisième vague et le ministre a joué de prudence en se gardant une provision pour risques économiques et autres mesures de soutien et de relance de l'ordre de 1,3 G\$ par année jusqu'en 2022-2023.

Le ministre a décidé de garder intact le Fonds des générations. Toutefois, il ne réussira pas à atteindre les cibles d'endettement fixées dans la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations. Par exemple, le ratio de la dette brute/PIB n'atteindra que 47 % au 31 mars 2026 alors que la loi exige un ratio de 45 %. Pour l'instant, il n'est pas nécessaire de suspendre cette loi. Le ministre devra peut-être considérer, comme l'a suggéré le CPP, de procéder à un allègement temporaire (partiel ou complet) des versements annuels dédiés au Fonds des générations pour l'aider à atténuer son déficit ou son écart à résorber.

Finalement, il semble que le gouvernement comprend l'urgence d'intensifier la réduction du déficit de maintien d'actifs en matière d'infrastructures. Contrairement aux dernières années, l'estimé du déficit de maintien des actifs montre une légère diminution d'environ 580 M\$ au cours de l'exercice 2021-2022. Il reste toutefois encore beaucoup de chemin à faire, car les sommes nécessaires pour résorber ce déficit s'élèvent toujours à 27,7 G\$.

Compte tenu des circonstances, le CPP est satisfait des informations budgétaires fournies par le ministre des Finances aujourd'hui. Le plan budgétaire paraît réaliste et prudent. Il illustre clairement que les défis pour les finances publiques du Québec restent importants et qu'ils s'intensifieront au cours des prochaines années, notamment en raison du vieillissement de la population, une tendance démographique inexorable dans les prochaines années.

## **CONTACT**

Yves St-Maurice, président  
Comité des politiques publiques  
514-776-6546

Bernard Barrucco, directeur général  
Association des économistes québécois  
418-663-6613